



N°660  
Du 8 août  
2025



## Courrier intersyndical des organisations de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des organisations étudiantes

À Mme Elisabeth Borne, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

À M. Philippe Baptiste, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Nos organisations syndicales vous sollicitent avec gravité et inquiétude suite à la décision du gouvernement et du ministère des Affaires étrangères de suspendre à partir du 1er août 2025 les évacuations des étudiant·es de Gaza vers la France. Cette décision, qui est affichée comme une réponse à une initiative individuelle d'une étudiante gazaouie, impute faussement une responsabilité collective à l'ensemble des étudiant·es de Gaza. Pour nos organisations, cette décision est contraire à tous les principes d'un État de droit et aux règles du droit d'asile et de l'accueil des réfugié·es.

La situation actuelle de la population gazaouie et des étudiant·es comme des personnels des universités de Gaza est connue et documentée par de nombreuses institutions ou ONG internationales. La famine y fait rage, les massacres de populations civiles se poursuivent comme les bombardements de zones civiles voire même d'écoles ou d'hôpitaux par l'armée israélienne. Avec un sentiment d'impunité, le gouvernement israélien exprime, au fil des déclarations et sans complexes, des intentions génocidaires et entraîne Israël dans une faillite morale avec le silence complice d'une partie des décideurs et sous le regard impuissant de la communauté internationale.

La Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) a récemment affirmé, dans une décision du 11 juillet dernier, que « les ressortissants palestiniens originaires de la bande de Gaza non protégés par l'ONU peuvent se voir accorder le statut de réfugié en application de la convention de Genève de 1951 en raison des méthodes de guerre utilisées par les forces israéliennes depuis la fin en mars 2025 du cessez-le-feu conclu le 19 janvier 2025 ».

Si aujourd'hui la France et les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche accueillent quelques candidat·es originaires de Gaza, cela reste trop peu face à l'ampleur du désastre en cours.

Les universités et les établissements de Recherche ont une longue tradition d'accueil et de solidarité internationale avec les collègues et étudiant·es du monde entier lorsqu'ils et elles sont menacé·es et que leurs lieux d'études, de travail, de formation et de recherche sont détruits. Cela a été le cas avec nos collègues d'Ukraine ou du Liban. Aujourd'hui, le système universitaire gazaoui a été quasiment entièrement détruit par la guerre menée par Israël dans la bande de Gaza depuis près de 2 ans.

Nos organisations s'engagent dans plusieurs établissements pour permettre l'accueil d'étudiant·es gazaoui·es notamment à travers le programme PAUSE. Mais les obstacles notamment financiers restent trop lourds pour répondre à l'urgence humanitaire.

Nos organisations vous interpellent donc aujourd'hui avec gravité mais aussi colère afin d'agir à tous les niveaux et ne pas rester inactifs·ves et silencieux·ses.

## Nos organisations exigent :

- la reprise immédiate des évaluations des dossiers des candidatures afin de permettre les évacuations d'étudiant·es gazaoui·es au plus tôt ;
- l'abandon d'obligation financières pour les étudiant·es gazaoui·es, frein à l'étude des dossiers par le consulat de France ;
- que le MESR fasse parvenir une circulaire aux établissements afin que ceux-ci évaluent et accueillent avec dignité les étudiant·es gazaoui·es.

Avec nos confédérations et unions, nous vous rappelons que les dirigeants européens, et donc le gouvernement français, ont les moyens d'agir comme ils l'ont fait à d'autres occasions. Ils doivent prendre leurs responsabilités au regard du droit international et tout mettre en œuvre pour stopper l'intolérable agonie et famine du peuple palestinien en imposant un cessez-le-feu immédiat, sans condition et permanent, à Gaza. Ainsi que la reprise immédiate de l'aide humanitaire et l'ouverture des points de passage aux équipes de secours et aux journalistes.

Veuillez recevoir, Mme la ministre, M. le ministre, l'expression de notre attachement au service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et aux principes fondamentaux de l'asile et de la solidarité.

À Paris, le 08/08/2025

**Snptes UNSA, CGT Ferc Sup, CGT Inrae, SNTRS CGT, Snesup FSU, SNCS FSU, FO ESR, SUD éducation, SUD Recherche, FAGE, FSE, Solidaires étudiant·es, Union étudiante, UNEF.**